

MARCHÉS NOCTURNES ARTISANAUX 2023

Tous les mercredis du 12 juillet au 23 août 2023 • 19h-23h •
quai Jules Sandeau – Le Pouliguen

FICHE D'INSCRIPTION

Dénomination de la structure :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

Tel :

Tel mobile du contact :

Email du contact :

Site internet :

Statut :

Numéro de RCS :

Numéro de siret :

N° du contrat d'assurance RC :

Nom de l'assurance :

Nom de l'assuré :

Date de fin de validité :

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES ET COMMERCIAUX

• Descriptif des produits proposés (joindre photos) :

• Emplacement, besoin en métrage

• Forfait pour 3 mètres linéaires x 2,50 mètres de profondeur maximum
= 175 € pour les 7 marchés

(12, 19, 26 juillet et 2, 9, 16 et 23 août 2023)

• Forfait pour 4 mètres linéaires x 2,50 mètres de profondeur maximum
= 234 € pour les 7 marchés

(12, 19, 26 juillet et 2, 9, 16 et 23 août 2023)

• Forfait pour 5 mètres linéaires x 2,50 mètres de profondeur maximum
= 273 € pour les 7 marchés

(12, 19, 26 juillet et 2, 9, 16 et 23 août 2023)



- Besoin en électricité (uniquement éclairage, de préférence à leds)

Oui

Non

Pour information.

Les critères de sélection des candidatures seront les suivants :

- > Les produits proposés devront impérativement être de fabrication artisanale
- > Nous privilégierons les artisans locaux de la Presqu'île Guérandaise.
- > Une attention particulière sera portée sur la diversité des produits par rapport à l'offre existante dans les commerces de la Ville et sur la qualité des produits proposés.

La Ville se réserve le droit de faire son choix parmi les produits proposés d'une même candidature. Si deux produits similaires sont proposés dans les candidatures, la qualité de la prestation fera la différence.

La mise à disposition de l'emplacement de 3ml x 2.5 m (profondeur max) ou plus est consentie moyennant le paiement à la Ville de 175€ ou plus suivant les mètres linéaires demandés, pour les sept marchés nocturnes.

Vous trouverez ci-joint la convention et le règlement précisant les modalités. Les documents sont à retourner complétés et signés avec les pièces justificatives avant le 29 avril 2023.

Documents (en cours de validité) à joindre obligatoirement :

- Copie de la Carte Nationale d'Identité
- Copie de la carte de commerçant non sédentaire
- Copie de l'Extrait Kbis ou Chambre des Métiers de moins de 3 mois
- Attestation d'assurance en cours de validité
- Attestation MSA pour la vente de produits alimentaires, si fabricants
- Chèque à l'ordre du « Trésor Public » suivant les besoins en mètre linéaire
- La liste et les photos des produits proposés à la vente.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e)

Représentant légal de la structure/ société

Certifie que les renseignements fournis dans la fiche de renseignements administratifs et dans la liste des produits mis à la vente sont exacts.

Fait le :

Nom et signature (précédé de la mention " Lu et approuvé, pour accord")

Cachet commercial

